



## Demande de renseignements

Par **JACKO60**, le **27/03/2015** à **11:34**

Bonjour, Retraité j'ai souscrit a 2 très gros crédits de 40 et 50.000 euros + des crédits revolving j'avais les moyensa l'epoque sinon je n'aurait été accepté, Badaboum divorce etc... je me retrouve non solvable, dégoutés je n'ai pas suivi les affaires jamais répondu aux courriers jamais retiré LRAR etc... j'ai eu plusieurs tentatives de saisi donc il y a eu jugement avec titre exécutoire , mais saisi infructueuse puisque j'ai seulement 520 euros pour vivre, j'ai une adresse fiscal dans une association , je pense que les creanciers ont compris qu'aucune chance pour eux sauf a revenir a fortune. Contrat de l'année 2009 est-il exact que l'année 2019 ils ne pourrons plus rien faire. Merci de vos réponses pas de vos critique on ne choisi pas sa destiné.

Par **youris**, le **27/03/2015** à **11:40**

Bjr

Un titre exécutoire est valable 10 ans donc la réponse dépend de la date de votre titre exécutoire.

Cdt

Par **youris**, le **27/03/2015** à **11:40**

Bjr

Un titre exécutoire est valable 10 ans donc la réponse dépend de la date de votre titre exécutoire.

Cdt

Par **JACKO60**, le **27/03/2015** à **11:45**

bjr

Merci pour votre réponse jugement en 2011 je ne me suis pas présenter puisque je n'ai pas pu retiré le courrier de l'huissier qu'il avais laisser a la mairie , donc fevrier 2001 soit fevrier 2021

Très cordialement